

Département du Gard
COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

DECISION DU MAIRE

N°09/2022

**Attribution du marché d'études géotechniques
préalables à la construction du groupe scolaire élémentaire**

Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°060-2020 du 27 août 2020 portant délégation d'attributions au maire,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°015-2022 du 24 février 2022 approuvant l'esquisse de construction du groupe scolaire élémentaire, mise au point par l'architecte maître d'œuvre,
Vu la consultation publique initiée le 1^{er} juillet 2022 pour la réalisation d'études géotechniques préalables à la construction du groupe scolaire,

Considérant l'avis de l'architecte maître d'œuvre remis le 5 août 2022 après analyse des offres reçues,
Considérant l'offre présentée par la société EGSA BTP sise Parc d'Activités Clément Ader, 19 rue Louis Breguet à JACOU (34830),

DECIDE

1. D'attribuer à la société EGSA BTP le marché d'études géotechniques préalables à la construction du groupe scolaire élémentaire, aux conditions suivantes :
 - Mission G2-AVP (étude de sol au stade de l'avant-projet) = 3.700€HT et 4.440 €TTC
 - Mission G2-PRO (investigations géotechniques complémentaires au stade du projet) = 2.000€HT et 2.400€TTC
 - Mission G4 (supervision d'exécution des ouvrages géotechniques) = 2.000€HT et 2.400€TTC
2. D'affermir l'option de réalisation de la mission G4.

Fait à Jonquières Saint Vincent le 11 août 2022

Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication.